Compte-rendu - réunion du 20 juin 2025

En présentiel

PLENIERE DE L'OBSERVATOIRE DT DICT LORRAINE
du vendredi 20 juin 2025 à 14h00
Pôle BTP – 3 rue Chaptal 57070 Metz

Présidence : Olivier LAURENT

A l'ordre du jour

1. **Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 février (adressé avec les invitations).**
2. **Présentation de l'évolution de la règlementation - décret 2024-1022 du 13 novembre 2024 - par M. Thomas DEMEY (DREAL Grand Est)**
3. **Fil rouge ; la mise en place d'un PCRS - par M. Jean-Claude Anotta (SDEV 88)**
4. **Retour sur les actualités de l'Observatoire national, dont présentation de la boîte à outils**

Présents / Excusés :

Jean-Claude	ANOTTA	SDEV88	1	jean-claude.anotta@sdev88.fr
Thomas	BATTISTUTTA	DREAL Grand Est	1	thomas.battistutta@developpement-durable.gouv.fr
Lætitia	BECKRICH	Secrétariat de l'Observatoire / FTP Lorraine	1	laetitia.beckrich@fntp.fr
Laurence	BOHN	LINGENHELD TP	EXC	laurence.bohn@lingenheld.fr
Alexandre	DEGLIN	Carsat-Nord-Est	NON	alexandre.deglin@carsat-nordest.fr
Thomas	DEMEY	DREAL Grand Est	1	thomas.demey@developpement-durable.gouv.fr
Cyril	DOMINIAK	RESO DETECT	1	cyril.dominiak@reso-detect.fr
RICHARD	FIET	CSNGT/CARTOLIA-INGENIERIE	1	richard.fiet@cartolia.fr
Eric	GUIRAUD	ORANGE	NON	eric.guiraud@orange.com
Kévin	HANRIOT	RTE	NON	kevin.hanriot@rte-france.com
Cécile	HAOUY	SADE	EXC	cecile.haouy@sade-cgth.fr
Yannick	HAUREL	Natran (ex GRTgaz)	1	yannick.haurel@natrangroupe.com
Arnaud	HEYSER	Eurovia Alsace Lorraine	EXC	arnaud.heyser@vinci-construction.com
Yves	HODI	ArcelorMittal France	1	yves.hodi@arcelormittal.com
Arnaud	JURAS	Terélian	EXC	arnaud.juras@vinci-construction.com
Thierry	KELLER	FNEDRE	1	contact@topogis.com
Estelle	KREMER-LECLAIRE	Métropole du Grand Nancy	1	estelle.kremerleclaire@grandnancy.eu
Olivier	LAURENT	Président / Vinci	1	olivier.laurent@vinci-construction.fr
Lydia	LEONARD	Fédération BTP 57	1	leonardl@btp57.ffbatiment.fr
Christophe	MAÏTAN	ArcelorMittal France	1	christophe.maitan@arcelormittal.com
Virginie	MENDES	ENEDIS	1	virginie.mendes@enedis.fr
Jean-Luc	MUNIERE	Vice-président de l'AMV 88	NON	amv88@vosges.fr
Rémy	MURATORE	GRDF	1	remy.muratore@grdf.fr
Dominique	PEDUZZI	Président de l'AMV 88	NON	amv88@vosges.fr
Alain	PELTRE	RTE	1	alain.peltre@rte-france.com
Richard	PERRIN	réséda	NON	r-perrin@reseda.fr
Jean-François	POIROT	GRDF	1	jean-francois.poirot@grdf.fr
Patrick	ROMY	Air Liquide	2	patrick.romy@airliquide.com
Alain	STEINMETZ	EUROMETROPOLE DE METZ	EXC	asteinmetz@eurometropolemetz.eu
Nicolas	THOUVENOT	NTHD INGENIERIE-DETECT RESEAUX	NON	nthouvenot@nthd-ingenierie.com
Julie	URBANIAK	NATRan (ex GRTgaz)	1	julie.urbaniak@natrangroupe.com
Romain	VERCHEVAL	CERENE	NON	romain.vercheval@cerene.fr

Accueil

Le Président Olivier Laurent accueille les participants et les remercie de leur présence. Un tour de table est réalisé afin de permettre aux participants de se présenter.

POINT 1 | Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 février 2025

Sans remarque de l'assemblée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

TÉLÉCHARGER LE POWERPOINT GLOBAL DE LA RÉUNION

POINT 2 | Présentation de l'évolution de la règlementation - décret 2024-1022 du 13 novembre 2024 - par M. Thomas DEMEY (DREAL Grand Est)

- Règlementation : décret n°2024-1022 du 13 novembre 2024.

décret 2024-1022 du 13 novembre, et tout particulièrement des ajouts aux sanctions potentielles

Décret n° 2024-1022 du 13/11/24 portant diverses mesures relatives à la sécurité des réseaux, des canalisations de transport ou de distribution de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques et de certains équipements à risques
Télécharger au format PDF

(JO n° 270 du 15 novembre 2024)

NOR : TECP2409386D
Publics concernés : parties prenantes concernées par les travaux effectués à proximité des ouvrages de transport et de distribution (exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrage de travaux et entreprises de travaux), exploitants de canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, également désignés « transporteurs », aménageurs et collectivités sur le territoire desquelles sont implantées ces canalisations, fabricants et exploitants d'appareils à pression et de matériels à gaz, organismes habilités.
Objet : ce décret modifie certaines dispositions des chapitres IV, V et VII du titre V du livre V du code de l'environnement ainsi que des dispositions du code de l'urbanisme relatives aux servitudes d'utilité publique des canalisations de transport.
Entrée en vigueur : les dispositions du décret entrent en vigueur le 1er janvier 2025.
Notice : ce décret modifie, sur la base du retour d'expérience, certaines dispositions de la réglementation anti-endommagement des réseaux, des canalisations de transport et de distribution à risques, des matériels et appareils à gaz et des appareils à pression.
Références : les textes modifiés par le décret peuvent être consultés, dans leur version résultant de cette modification, sur le site Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr).

Puis échanges

Le guichet unique ne reçoit que des plans de zonage, pas des plans de recollement.
Le guichet unique comptabilise du réseau et de la taxe quand l'exploitant déverse, même si le réseau est inconnu.

Regret de constater que beaucoup de DICT arrivent sur le guichet unique, en même temps que la DT, alors que la DT devrait être bien antérieure à la DICT, et que des personnes ne tiennent pas compte du délai de réponse. Thomas Demey souligne l'obligation cependant d'y répondre.

Il est aussi constaté des débordements pour les ATU et le besoin de ces décrets là pour clarifier la règlementation. La remontée des régions est importante.

L'échéance du 1er janvier 2026 est rappelée. Beaucoup d'exploitants ne seront pas prêts. Si les démarches sont engagées sur certains réseaux, qu'en sera-t-il dans le cadre d'un contrôle de la DREAL ? Thomas Demey indique que la situation, si elle est amendable, fera l'objet au préalable d'une prise de renseignements, de courriers… l'avancée du projet devra être démontrée, et la tolérance sera peu élevée en cas de réseaux sensibles.

Evocation du câble ou de la canalisation non identifiés, qui n'appartiennent à personne. Le Président Olivier Laurent va se renseigner sur l'intégration dans le GU dans ce dernier cas.
Voir slide 11 du PowerPoint global : un souci est relevé à propos des conventions – il serait bon d'interroger Eric Guiraud d'Orange lors de la prochaine réunion ; cela serait intéressant d'avoir son retour notamment sur les branchements.

Une première approche de la réglementation anti-endommagement chez un industriel est faite, avant présentation plus développée lors de la prochaine réunion d'octobre. Comment la règlementation est-elle déclinée dans le corps de l'usine ? Comment s'appuie-t-elle sur les DT DICT ? Comment les entreprises sous-traitantes sont-elles gérées ? Pour Arcelor, la spécificité est qu'ils possèdent 2 usines. Il existe un système de sécurité en interne avec une « couche » supplémentaire DT DICT. La problématique est la même que dans le public.
Olivier Laurent expose sa volonté de recueillir la vision sur plusieurs industries, avec les droits et devoirs de chacun. Thomas Demey précise que ce soit sur le domaine public ou privé, la règlementation s'applique, mais avec des subtilités. Un point sur la règlementation sera fait lors de la prochaine réunion.

Appel à idées pour la prochaine réunion d'octobre – et voir quels sont les points de la règlementation à faire évoluer.

POINT 4 | Fil rouge ; la mise en place d'un PCRS - par M. Jean-Claude Anotta (SDEV 88)

Le Département des Vosges s'est déclaré APLC.
Jean-Claude Anotta propose un retour d'expériences sur la mise en place du PCRS du Département.
A ce jour, ont eu lieu 4 réunions du COPIL et 2 réunions techniques (choix de l'ortho photo ou vectoriel - ou les 2 en même temps).
Jean-Claude Anotta a insisté pour que des représentants de la DREAL (côté règlementaire) et de l'Observatoire (pour les retours d'expérience) soient présents.

- Premier point : trouver une clé de répartition du financement
- Second point : définir la technique à retenir.

Les mises à jour sont moins onéreuses qu'une acquisition complète.
Olivier Laurent rappelle que la règlementation concerne tous les réseaux, aériens, souterrains ou subaquatiques. Donc tous les propriétaires de réseaux doivent être impliqués dans cette démarche.
Thomas Demey indique que dans les Hauts-de-France le PCRS est quasi complet ; c'est la Région qui porte le projet.

L'évolution de cette démarche enclenchée par le SDEV servira de fil rouge lors des prochaines réunions de l'Observatoire DT DICT Lorraine.

POINT 5 | Retour sur les actualités de l'Observatoire national, dont présentation de la boîte à outils

- Le Président Olivier Laurent présente les nouveaux membres du Bureau national, dont Eric Lesage, le nouveau Président. Georges le Corre est désormais Vice-Président.
- Une baisse des dommages a été constatée en 2024/2023.
- Une rencontre sur la prévention des dommages aura lieu le 25 septembre 2025 à la SMA BTP à Paris.
- Une boîte à outils sera mise en place sur quelques sujets majeurs :
  - GT 1 « Mise à jour des fiches et courriers existants » : Marie AUGUSTE.
  - GT 2 « Lexique » : Philippe BORONI.
  - GT 3 « Constat contradictoire » : Jérôme HENNEQUIN.
  - GT 4 « Sanctions administratives » : Isabelle DELORME et Leyna MARTIN- BOUZAK.
  - GT 5 « Conformité des marchés de travaux » : Christian NIEDZWIECKI.
  - GT 6 « Points d'arrêt » : Raymond ARMANGE.
  - GT 7 « PCRS et conformité des plans » : Guillaume LE ROUX.
  - GT 8 « Marquage-piquetage » : Philippe HERITIER.
  - GT 9 « AIPR » : Hervé CHARIOT.
  - GT 10 « Comités de concertation » : Philippe BORONI

Date de la prochaine réunion

- Vendredi 03/10 à partir de 14h (Pôle BTP Metz, 3 rue Jean-Antoine Chaptal – auditorium 1)